

Concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines Session 2016

Rapport du président du jury

Rappel des principes du concours et des textes régissant son organisation

La session 2016 du concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines s'est déroulée selon les dispositions de l'arrêté du 28 février 2007 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, pris en application du décret n° 88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le concours sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau I de qualification (ou d'une qualification reconnue comme équivalente en vertu des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

Le concours sur titres se déroule en deux temps. Il comporte une première sélection sur dossier (validité des diplômes requis, examen du curriculum vitae et de la lettre de motivation des candidats) suivie d'un entretien avec le jury.

Données statistiques pour la session 2016

- 21 postes étaient ouverts au concours (22 postes en 2015).
- 692 candidats se sont préinscrits sur l'application informatique.
- Parmi ces 692 candidats préinscrits :
 - 188 candidats préinscrits n'ont pas envoyé de dossier de candidature ;
 - 9 dossiers incomplets (notamment sans justification de diplôme) ont dû être rejetés ;
 - 495 candidats ont envoyé un dossier complet et conforme aux dispositions de l'arrêté du 28 février 2007 et du décret du 13 février 2007, mentionnés ci-dessus. Leur dossier de candidature a été soumis à la présélection.
- Parmi les 495 candidats dont le dossier était éligible à la présélection (soit 23,6 candidats par poste ouvert, chiffre comparable à celui de la session 2015) :
 - 190 étaient des femmes (38,4 %) et 305 des hommes (61,6 %) ; on constate une légère diminution de la proportion des candidates par rapport à la session de l'année précédente (41,6% de candidates et 58,4 % de candidats) ;
 - 46,7 % étaient titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur et 53,3 % d'un diplôme universitaire (master 2, DESS, DEA, doctorat) ; pour la session 2015, les ratios étaient plutôt inverses avec 57,5 % des candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieurs et 42,5 % titulaires d'un diplôme universitaire ;
 - 51 candidats étaient déjà candidats à ce concours en 2015 ;
 - l'âge moyen des candidats était de 33 ans (32 ans en 2015).
- Parmi les 139 candidats présélectionnés pour passer l'entretien :
 - 63,3 % étaient titulaires d'un diplôme d'ingénieur (67,8 % en 2015) ;
 - 25,2 % étaient titulaires d'un diplôme de master 2 (20,6 % en 2015) ;
 - 5,8 % étaient titulaires d'un diplôme de docteur (5,6 % en 2015) ;
 - 5,8 % étaient titulaires d'un DESS ou d'un DEA (6,1 en 2015).

- Parmi les 139 candidats présélectionnés, 14 candidats se sont désistés avant l'entretien avec le jury et 1 ne s'est pas présenté à l'entretien sans en avoir préalablement averti le secrétariat du concours.

Présélection des dossiers

Les 495 dossiers de candidatures valides ont été examinés les 6 et 7 septembre 2016 par 10 binômes de 20 examinateurs choisis par le jury parmi les agents ayant notamment une connaissance approfondie des métiers des ingénieurs de l'industrie et des mines. À l'issue de cet examen des dossiers, le jury s'est réuni et a retenu, sur proposition des examinateurs, 139 candidats pour passer l'épreuve d'entretien. Pour fonder sa décision de présélection, le jury a mis l'accent sur les éléments suivants :

- Lettre de motivation :
 - motivation : mobilité professionnelle et géographique, cohérence du projet personnel, aspirations ;
 - bonne connaissance de la variété des différents métiers des IIM ;
 - bonne appréhension du milieu professionnel : industrie, économie, environnement, nucléaire, ...
 - clarté et concision de la présentation, précision du vocabulaire, respect des règles de français et d'orthographe. Il est en effet rappelé que l'aptitude à pouvoir présenter ses idées de manière claire, synthétique et convaincante, est nécessaire à l'exercice du métier d'IIM, la maîtrise de l'écrit en étant une des composantes importantes.
- Curriculum vitae
 - adéquation de la formation et du parcours professionnel aux métiers des IIM ;
 - richesse de la formation, stages et expériences professionnelles ;
 - concision, clarté et pertinence de la présentation.

Le jury note à cet égard qu'il n'a pas pu, en proportion des candidats, sélectionner pour l'épreuve d'entretien, autant de candidats en 2016 qu'en 2015. Il a notamment constaté qu'une proportion importante de candidatures ne correspondait pas au profil recherché pour les ingénieurs de l'industrie et des mines. Le jury recommande donc qu'à l'occasion par exemple de l'ouverture du concours, l'administration soit plus précise sur le profil attendu afin d'éviter des déceptions inutiles à certains candidats.

Entretiens avec le jury

Pour les candidats dont le dossier a été présélectionné, l'épreuve d'entretien avec le jury s'est déroulée du 3 au 7 octobre 2016. Sur les 139 candidats présélectionnés, 124 ont passé l'épreuve d'entretien, 15 s'étant désistés ou ne s'étant pas présentés. Compte tenu du nombre de candidats à passer l'épreuve d'entretien, le jury s'est constitué en cinq sous-jurys composés de trois membres chacun, dont au moins un membre de sexe différent des deux autres, pour auditionner les candidats.

L'entretien avec les sous-jurys, d'une durée de 30 minutes, a pour objet de tester les connaissances techniques, études, stages et travaux personnels, et, le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat. Il comporte également un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales, les motivations, la capacité à réagir à des situations imprévues, et les aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Résultats du concours

A l'issue de la phase d'entretiens, le président du jury a réuni le 7 octobre 2016 les membres du jury pour procéder, sur la base des propositions des présidents des cinq sous-jurys, au classement des candidats par ordre de mérite et arrêter la liste principale et la liste complémentaire des candidats reçus.

Pour la session 2016, les 21 premiers candidats ont été inscrits en liste principale, conformément au nombre de postes ouverts au concours. Le jury a par ailleurs décidé d'inscrire les 19 candidats suivants du classement en liste complémentaire.

Commentaires du Jury

A l'issue de la session 2016 du concours sur titre pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, le jury souhaite apporter les remarques suivantes qui, pour certaines d'entre elles, rejoignent très largement celles déjà faites lors des sessions précédentes :

- En termes d'organisation des épreuves orales, le jury a apprécié que, à la différence des sessions précédentes, la quasi-totalité des candidats qui, bien que retenus à l'issue de la présélection, ont choisi de ne pas poursuivre le concours et de ne passer l'entretien avec le jury, ait eu la courtoisie de s'en excuser suffisamment tôt, ce qui a permis d'organiser en conséquence le travail des sous-jurys ;
- Le jury a en revanche, à nouveau, regretté une absence de préparation chez nombre de candidats dont certains n'avaient même pas pris la peine de se documenter, ni sur les métiers des ingénieurs de l'industrie et des mines, ni sur les services dans lesquels ils servent, y compris, ce qui est encore plus regrettable, parmi les candidats (techniciens ou contractuels) en poste depuis plusieurs années dans l'administration. Le jury a noté de manière générale un manque de curiosité et d'ouverture des candidats au-delà de leurs propres activités. Le même constat a été fait pour des candidats venant de l'entreprise. Quelques candidats ont même montré une absence totale d'information et de préparation ;
- Le jury a été confronté à des candidats de profils et de niveaux très contrastés. Certains présentaient des lacunes techniques rédhibitoires pour exercer le métier d'ingénieur de l'industrie et des mines. D'autres ne maîtrisaient pas les ordres de grandeur, qualité pourtant indispensable chez un ingénieur, citant parfois des chiffres incohérents sans avoir pris le minimum de recul avant de les évoquer ;
- Globalement le niveau technique des candidats a une nouvelle fois déçu les examinateurs, constat qu'ils font malheureusement depuis quelques années. Le jury renouvelle donc à l'administration sa recommandation de faire une plus grande publicité sur ce concours afin de mieux faire connaître les opportunités offertes par une carrière d'ingénieur de l'industrie et des mines et d'attirer un plus grand nombre de candidats adaptés aux métiers d'ingénieur de l'industrie et des mines ;
- 21 postes ont été ouverts en 2016 en liste principale. Une liste complémentaire de 42 candidats aurait pu être établie aux termes des dispositions du décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat. Le jury n'en a cependant retenu que 19, après avoir jugé que les autres candidats présélectionnés n'avaient pas le profil ou les capacités pour devenir ingénieurs de l'industrie et des mines. Cela tient en général à un parcours professionnel inadapté ou au

constat, lors de l'épreuve d'entretien avec le jury, soit d'insuffisances rédhitoires au regard de ce que l'on est en droit d'attendre d'un ingénieur de l'industrie et des mines (connaissances dans les techniques de l'ingénieur, expression claire et structurée des idées, capacité à convaincre, maîtrise des ordres de grandeur, etc.), soit de motivations peu convaincantes pour entrer dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, soit les deux.

L'ingénieur général des Mines,
Président du jury
Fabrice DAMBRINE